

Mais il y avait encore d'illustres transfuges qui avaient quitté Lyon, pour apprendre à quel prix s'achètent la gloire et la renommée. Parfois ils revenaient vers leurs anciens confrères qui faisaient fête à leur retour, et c'était parmi ces amis et ces confidents de la jeunesse qu'ils goûtaient, j'imagine, les joies les plus pures de leur triomphe. C'est avec émotion que nous entendions l'an dernier notre éloquent bâtonnier, M^e Dulac, faire le récit d'une de ces solennités domestiques. Je ne peux résister au plaisir de le citer :

C'était le 8 janvier 1868 ! Il y a déjà dix-neuf ans, et il me semble que c'était hier !

L'Ordre offrait un banquet à un confrère qui, sorti de nos rangs et dès longtemps acclamé comme un des maîtres les plus illustres du Barreau de Paris, venait, distinction suprême ! d'être élu Membre de l'Académie française.

J'ai nommé Jules Favre ! — Jules Favre, alors dans tout l'éclat de sa haute situation politique et judiciaire — avant les angoisses de l'année terrible, avant les tristesses et les amertumes des dernières années de sa vie !

Nous entendimes une fois de plus cette parole enchanteresse, ornée de toutes les grâces, de toutes les élégances d'une forme poussée jusqu'à la plus désespérante perfection.

Ce fut Sauzet qui harangua le nouvel académicien, notre grand, notre immortel Sauzet !

Que dire de lui qui n'ait été dit déjà et de la façon la plus exquise par un de nos confrères (1) ?

Son nom avait été l'orgueil de notre tableau, pendant toute la première partie de cette éblouissante carrière, si prématurément brisée par les événements de 1848. Après la tempête, Sauzet nous était revenu, et bien qu'il n'eût jamais voulu reprendre la robe qu'il avait portée si noblement, il nous restait uni par les liens de la plus bienveillante, de

(1) M^e Léon Roux, *Discours de réception à l'Académie de Lyon.*